



AÉRODROME : CIV.

SITUATION : 1,1 NM SSE de Ouagadougou

TÉL : (00226) 25.30.65.15 / 16 - 25.30.66.04

CONTROLE LOCAL : TWR : 118,1 - APP : 118,1 - ACC : 120,3 - A/G : 6586 - 6673

FAX : (00226) 25.30.78.40

RSFTA : DFFDYKAN / DFFDYOYX

E-mail : aimouaga@gmail.com/aimouadougou@asecna.org

CONSIGNES PARTICULIÈRES D'UTILISATION :

Aérodrome interdit aux aéronefs non munis de radiocommunications bilatérales. Tour de piste à droite QFU 04.
Les aéronefs de plus de 40 tonnes doivent faire leur demi-tour sur les raquettes en bout de piste.
Survol de la ville interdit sauf en suivant les cheminements VFR.
Survol de la présidence du Faso interdit.
Aéronefs au départ du QFU 22 désirant virer à gauche doivent maintenir l'axe de piste jusqu'à 5 NM du VOR/DME OG ou tourner avant le NDB OUA pour les VFRs suivant les cheminements VFR.

Il est formellement interdit aux vols VFR d'attendre sur les points « PN », « W1 » et « PW ».
Éviter le survol de l'hôpital pour les aéronefs qui survolent le point de cheminement « N1 » et le seuil de piste 22.
Éviter de faire attendre un VFR au point N1 lors d'un décollage en QFU 04 ou lors d'un atterrissage en QFU 22.

CORRECTIONS : Consignes particulière d'utilisation - Création de la zone interdite DFP3 - Nouveaux points et cheminements